



Salaire pour travail de veilleur de nuit

Par **jerome21**, le **03/04/2011** à **16:12**

Bonjour à tous , voila j'aimerais poser une question concernant un emploi et son salaire. Je viens d'effectuer un essai de 2 nuits dans un hôtel et j'ai une proposition d'embauche , avant de signer j'aimerais poser une question concernant le salaire, les horaires de travail sont les suivantes:

Lundi 23h à Mardi 6h30

Mardi 23h à Mercredi 6h30

Mercredi 23h à Jeudi 6h30

Jeudi 23h à Vendredi 6h30

Vendredi 23h à Samedi 6h30

Samedi 23h à Dimanche 7h.

Il y a donc 5 nuits d 7h30 plus 1 nuit de 8h ce qui représente une présence dans le travail de 45h30 de nuit par semaine.

Le patron de cet hôtel me dis qu'il y a une pause non rémunérée à prendre toutes les heures de 15 minutes ce qui ramène la semaine de travail à 36h30 de travail de nuit.

Ramenant le mois de travail à 36h30 x 4 semaines = 146 heures de travail de nuit sachant que dans ces heures il y a des heures de nuit le dimanche.

Le salaire proposé par ce patron est de 1250 euros net/mois.

Cela me parait très juste et j'aimerais savoir si cela est bien légal.

En vous remerciant par avance.

Par **P.M.**, le **03/04/2011** à **19:10**

Bonjour,

Je vous conseillerais de consulter la Convention Collective applicable et/ou de vous rapprocher d'une organisation syndicale de préférence de la branche d'activité...

Par **piom**, le **08/11/2016** à **18:56**

Tous des escros !